Scotcher avant d'envoyer

☐ Envoyez-moi s'il vous plait ___ (quantité) de ces feuilles de signatures.

☐ Je suis prêt-e à aider à la collecte de signatures.

☐ j'aimerais faire un don. Merci de m'envoyer un bulletin de versement.

Mon adresse (avec e-mail et no. téléphone):

Merci d'affranchir, mais ce n'est pas nécessaire.

GAS/ECR/ICR

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

B

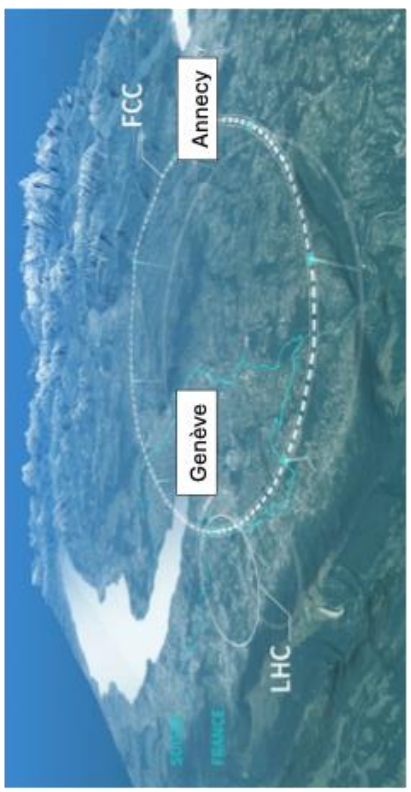
P

CO-Cernés Suisse
C/O Noé21
27 rue des Gares
1201 Genève

Merci de plier la feuille en deux, puis de la glisser, avec ou sans timbre, dans une boîte aux lettres avant lei 20 février 2027.

Plier, ne pas détacher

Genève doit pouvoir s'exprimer sur les méga-chantiers du CERN



Le *Futur Collisionneur Circulaire* du CERN serait
Le plus grand chantier d'Europe – douze années de travaux

- **Des milliers de poids lourds en plus sur nos routes**
 Route de Jussy : un poids lourd toutes les 13 minutes, 8h / jour pendant 12 ans.
- **20 millions de tonnes de gravats à décharger on ne sait où**
 = 8,2 millions m3, soit un volume équivalent à 3 pyramides de Khéops.
- **Des terres cultivables et des forêts sacrifiées**
 8 sites industriels de 5 à 8 hectares (plus routes d'accès), dont 7 en France et 1 à Presinge (Suisse).
- **Plus de 100 km de chantiers souterrains en milieu hydrogéologique mal compris**
 Risques de déstructuration de la circulation des eaux souterraines.
- **2 millions de tonnes de béton et 140'000 tonnes de fer d'armature du béton**
 Équivalent de 200 tours Eiffel. Exploitation massive des ressources de la nature (extractivisme).

Les plus grosses machines du monde

- **Deux machines de 100 km : le FCC-ee exploité de 2045 à 2060, le FCC-hh de 2070 à 2100**
- **Exploitation de ressources minières accroissant notre dépendance** (variété de métaux)
- **Prélèvement d'importants volumes d'eau de refroidissement**
- **Émissions massives de gaz à effet de serre**
- **Consommation d'électricité d'une ville de plusieurs centaines de milliers d'habitants**

Initiative du collectif d'associations Co-Cernés Suisse www.co-cernes.ch
Membres : Association presingeoise pour un futur sans FCC CERN, SeymazVie, Bien Vivre à Puplinge, Collectif Durabilité Collonge-Bellerive, Noé21, Seymaz Rivière, Patrimoine Suisse Genève, WWF Genève,
Soutien : Pro Natura Genève

Compte CCP de campagne : CH23 0900 0000 2100 6302 9
Libellé don : Initiative CERN
Association Noé21 - 1201 Genève

Initiative populaire cantonale constitutionnelle

Genève doit pouvoir s'exprimer sur les méga-chantiers du CERN

Les citoyennes soussignées et citoyens soussignés, électrices et électeurs dans le canton de Genève, conformément aux articles 56 à 64 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012, et aux articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative constitutionnelle :

La constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 (Cst-GE – A 2 00) est modifiée comme suit :

Art. 197A Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) (nouveau)

[1] L'Etat reconnaît l'importance en matière de recherche fondamentale de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN).

[2] Dans les limites de ses compétences, l'Etat veille à ce que les nuisances pour la population et l'impact sur l'environnement et le climat soient réduits au minimum.

[3] Lorsque la législation fédérale relative aux constructions et installations de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) permet ou requiert un préavis cantonal, celui-ci est soumis au corps électoral.

[4] Le Conseil d'Etat transmet la prise de positiondu canton de Genève conformément au résultat de la votation populaire.

La signature doit être apposée personnellement à la main par la personne signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seules les personnes de nationalité suisse ayant leur droit de vote dans le canton de Genève peuvent signer cette initiative cantonale. En matière cantonale, les électrices et électeurs dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Les personnes de nationalité suisse vivant à l'étranger et ayant leur droit de vote dans le canton de Genève peuvent signer la présente initiative en inscrivant leur adresse à l'étranger. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982).

Nom (majuscules)	**Prénom** usuel	**Date de naissance** jj/mm/aaaa	**Canton d'origine**	**Adresse domicile** Rue, numéro, code postal	**Signature**

Feuille de signatures à renvoyer d'ici le 20 Février 2027, même partiellement remplie à : CO-Cernés Suisse, C/O Noé21, Rue des Gares 27, 1201 Genève

Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électrices et électeurs suivants : Rudolf BERLI 181 rue Rouph de Varicourt, F-01550 Pougny ; Jean-Bernard BILLETER Rte de Malagnou 158f, 1224 Chêne-Bougeries; André BÜHLER Rte de Choulex, 136, 1244 Choulex ; Martine GAILLARD Rte de la Louvière, 32, 1243 Presinge ; Sara GNONI Rte de Chevrier 18, 1244 Choulex; Christine JEANNERET Ch de Martel 5, 1244 Choulex; Delphine KLOPFENSTEIN Ch de Ravoux 3, 1290 Versoix ; Pierre-Antoine LEGRAND Ave Giuseppe Motta 14, 1202 Genève ; Christina MEISSNER Ch des Vidollets 55, 1214 Vernier; Aurélien MEYER 3 Rue Humbert de Rossillon, F-74100 Ambilly ; François POGET Rte des Champs-de-Jus 22, 1243 Presinge ; Sylvain THEVOZ 5 rue Merle d'Aubigné, 1207 Genève.